

AVIS DE MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ARTICLE 1. ACHETEUR

REDON Agglomération
3, rue Charles Sillard
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

Procédure adaptée, suivante les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière des prestations, objet du présent marché.

ARTICLE 4. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'une station d'avitaillement à l'aérodrome de REDON Agglomération

Le marché public objet de la présente consultation est un marché ordinaire.

ARTICLE 5. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter de sa notification.

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans son mémoire technique.

ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

ARTICLE 7. VARIANTES

7.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

7.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

ARTICLE 8. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

Le candidat doit chiffrer la ou les prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) :

- PSE n° 1 : Chiffrer le coût de l'installation et de la mise en service de la station d'avitaillement

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Précisés dans le règlement de consultation.

ARTICLE 10. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence 2023.0026)

ARTICLE 11. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

05 octobre 2023, 12h00 dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

ARTICLE 12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Critère Prix : 80%
- Critère Technique (délai de livraison) : 20%

ARTICLE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

ARTICLE 14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte
CS 44416, 35044 - Rennes cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE 15. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Tél : 02 53 46 79 02
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr